

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/04/2022

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2022-495

1. Intitulé du projet

ZMEL (Zone de Mouillages et d'Équipements Légers) de la baie de Terre-de-Haut

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE TERRE-DE-HAUT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BRUDEY Hilaire - Monsieur LE MAIRE

RCS / SIRET

2	1	9	7	1	1	3	1	4	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Administration publique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9.d. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales	Le projet concerne la ZMEL de la baie de Terre-de-Haut.
14. Travaux, ouvrages, aménagements dans les espaces remarquables du littoral	Le projet est situé proche d'espaces remarquables du littoral. Il concerne notamment la mise en place de mouillages supplémentaires.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Présence de 80 mouillages dispersés dans 4 zones de mouillages:

- Zone 1A: Entre la Pointe Coquelet et le Bourg : 33 mouillages
- Zone 1B : Entre la Pointe Tête Rouge et le Bourg: 24 mouillages
- Zone 2 : Entre la Pointe à Cointe et le Pain de Sucre :12 mouillages
- Zone 3 : Entre la Pointe à Cabrit et la Pointe Sable : 11 mouillages

Implantation de 19 mouillages supplémentaires dans 3 des 4 zones:

- Zone 1B : 7 mouillages
- Zone 2 : 6 mouillages
- Zone 3: 6 mouillages

Compte tenu de la nature des fonds (sableux) la solution "corps mort béton" avait été retenue pour les mouillages existants. Ce dernier est surmonté par une ligne de mouillage semi-tendue en Deltex, équipée d'une bouée de sub-surface afin d'éviter le ragage de la ligne sur le fond marin, et d'une bouée de surface recevant un marquage approprié. Les nouveaux mouillages seront identiques.

4.2 Objectifs du projet

La baie de Terre de Haut, classée parmi l'une des plus belles baies du monde pour sa beauté et la sécurité qu'elle offre aux bateaux, reçoit chaque année des milliers de plaisanciers. La tenue du mouillage sur ancre, selon les sites, n'est pas toujours aisée du fait de la bathymétrie existante, de la force des alizés ainsi que du vent tournant. Par ailleurs le mouillage sur ancre, par des effets de labourages répétitifs est source de détérioration des fonds marins. Ce projet rentre dans le cadre de la préservation du patrimoine et de l'environnement de la commune, soucieuse de pérenniser une image d'accueil positive, de permettre une fréquentation et un développement harmonieux en accord avec les principes du développement durable. La demande de mouillage étant aujourd'hui toujours croissante, ce projet a pour objectif d'agrandir la ZMEL de la commune à 19 mouillages supplémentaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit de mettre en place des dispositifs supplémentaires d'amarrage à évitage sur point unique, destinés aux bateaux de plaisance. Il sera créé 19 mouillages supplémentaires (localisations et coordonnées en annexes).

Les travaux maritimes comprendront :

- Nettoyage des fonds (enlèvements et évacuation des corps morts sauvages et des macro déchets vers un centre agréé)
- Reconnaissances complémentaires pour l'implantation des points d'ancrage
- Montage et mise en œuvre de l'ensemble du dispositif de mouillage : Les corps morts seront posés uniquement sur les fonds sableux.
- Nettoyage des fonds et du site à l'issue des travaux.

Les zones de chantiers maritimes et terrestres seront balisées conformément à la réglementation. Une information en amont sera diffusée à l'ensemble des usagers. La sécurité du chantier sera assurée selon les règles de l'art afin de préserver la sécurité et la santé des intervenants et des usagers.

Les mouillages existants ne seront pas touchés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La commune a confié l'exploitation de la ZMEL actuelle à la société les Saintes Multiservices. Les mouillages supplémentaires seront également exploités par cette société.

Elle s'assure du contrôle, du bon entretien et du respect de la conformité des mouillages par l'exploitant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'AOT du DPM à régulariser car arrivée à échéance

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de mouillages existants	80 mouillages
Nombre de mouillages futurs	19 mouillages
Type de bateaux	12m - 15m - 18m - 21m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Baie de Terre de Haut, Ilet Cabrit et
Pain de Sucre

Commune de Terre de Haut,
Les Saintes,
Guadeloupe

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 1° 35' 20" O Lat. 15° 52' 12" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité direct de la ZNIEFF terrestre de type 1 "Ilet Cabrit" et de la ZNIEFF terrestre de type 2 "Le Chameau"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité directe de zone couverte par un arrêté de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la commune de Terre-de-Haut
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR de la commune de Terre-de-Haut a été approuvé par arrêté préfectoral N° 2012262-0001 le 18/09/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité directe des sites inscrits "Terre-de-Haut" et "Ilet à Cabrit".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZMEL est située dans le site classé du Pain de Sucre

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de mise en place des nouveaux mouillages : - Perturbations temporaires des blocénoses des fonds sableux (turbidité de l'eau, bruit) de la faune marine et de l'avifaune. Lors de la phase exploitation: - Risques de dégradations du milieu dus aux rejets des plaisanciers. Cet impact existe déjà (ZMEL existante et mouillages sauvages) et devrait être réduit compte tenu des mesures envisagées.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au tableau des espèces du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est attendue sur les zones à sensibilité particulières énumérées précédemment.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à proposer aux usagers une zone de mouillage organisée afin de mieux délimiter les différents usages de l'espace maritime (baignade, activités nautiques, mouillages)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné directement par un aléa risque zone faille fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux: risque de dégradation de la qualité de l'air et pollution sonore lors du fonctionnement des engins, risque de dégradation de la qualité de l'eau par pollution accidentelle (hydrocarbures ...) Lors de la phase exploitation: risque de pollution (rejets d'eaux usées, rejets dans l'atmosphère) par les plaisanciers. Les risques seront limités compte tenu des mesures envisagées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : l'acheminement des matériaux nécessaires à la réalisation par voie maritime. En phase exploitation : l'augmentation du nombre de mouillages permettra l'augmentation du nombre de bateaux dans la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux : faible pollution sonore engendrée par le fonctionnement des engins et limitée à proximité du chantier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux : émissions dans l'atmosphère de gaz de combustion engendrées par le fonctionnement des engins. Ces émissions peuvent être considérées comme faibles compte tenu de la nature et du dimensionnement du chantier. Les émissions seront limitées à la zone du chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux : risque de dégradation de la qualité de l'eau (pollution accidentelle). Lors de la phase d'exploitation : risque de pollution due à des rejets d'eaux usées. Les incidences seront limitées compte tenu des mesures envisagées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux : risque de production de déchets de chantier (évacuation au sein de filières agréées). Lors de la phase d'exploitation : risque de pollution due à des rejets de déchets ménagers. Les incidences seront limitées compte tenu des mesures envisagées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un site classé. Toutefois, les usages plaisanciers font partie "Intégrante" du paysage depuis des années.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Agrandissement de l'apportement des pêcheurs (arrêté 2021-454 DEAL/MDDEE du 09 août 2021) (disponible en Annexe 7)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les zones de mouillages proposées tiennent compte de l'ensemble des activités et usages de la zone ainsi que de la sensibilité du milieu et notamment la nécessité de préserver la faune et la flore maritime.

Les nuisances seront essentiellement liées à la phase travaux et concerneront le milieu naturel aquatique, les activités nautiques et les usagers de la zone. Les perturbations, temporairement occasionnées, seront peu dommageables pour l'homme et l'environnement aux regards des mesures prises pour limiter et éviter la dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes ainsi que les gênes vis-à-vis des usagers.

Par ailleurs, ce projet aura un impact global positif puisqu'il permettra d'une part de participer à une meilleure organisation et sécurisation de la zone et des activités qui y sont exercées et d'autre part de réduire les dégradations des fonds marins par usage des ancres pour le mouillage des plaisanciers.

Enfin, consciente des enjeux liés à l'environnement et au développement durable de son territoire, la commune s'est fixée pour objectif la mise en place d'un protocole de suivi des mouillages ainsi que des mesures de prévention et de sensibilisation afin de réduire la nuisance du projet et plus largement l'impact des futurs usagers (plaisanciers, professionnels) sur l'espace maritime et terrestre.

Ce sont autant d'éléments qui participent à la conception de ce projet de moindre impact environnemental.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts pressentis du projet sont limités à la phase travaux. La méthodologie de mise en œuvre permet de limiter au maximum les impacts sur l'environnement du projet. Ces impacts peuvent être maîtrisés au travers du protocole de suivi des mouillages et des mesures préventives mises en œuvre pour atténuer l'impact en phase exploitation. Une analyse environnementale détaillée est fournie en Annexe 7. Ainsi, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact.

De plus, on rappellera que ce cas par cas est déposé dans le cadre du renouvellement de l'AOT initial de la ZMEL (Arrêté n° 2010-730 PREF/DDE) arrivé à échéance en juin 2021 et de son complément concernant la zone du Pain de sucre (Arrêté n° 2014-449 PREF/DM/EAMRP/DPM) qui lui est encore valide.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Analyse environnementale Annexe 8 : Listing des coordonnées des mouillages

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Terre-de-Haut

le. 04 AVRIL 2011.

Signature



